

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 91.00.352.001.0 DU 12 DECEMBRE 1991

Compteurs de volume de gaz à parois déformables
MAGNOL de désignations
G 2,5 modèle C4/20, G 4 modèle C6/20, G 6 modèle C10/32,
G 10 modèle C16/32, G 16 modèle C25/50, G 25 modèle C40/50,
G 40 modèle C65/50, G 65 modèle C100/50,
G 100 modèle C160/80 et G 160 modèle C250/80

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/CEE DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/318/CEE DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 73-789 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ ET DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

FABRICANT

Etablissements MAGNOL, 3 rue des Aérostiers,
ZI des Richardets, 93160 Noisy le Grand.

- (1) *Revue de Métrologie*, mars 1987, page 245.
- (2) *Revue de Métrologie*, juin 1987, page 646.
- (3) *Revue de Métrologie*, mars 1988, page 239.
- (4) *Revue de Métrologie*, octobre 1988, page 1036.
- (5) *Revue de Métrologie*, avril 1989, page 412.
- (6) *Revue de Métrologie*, janvier 1991, page 49.
- (7) *Revue de Métrologie*, décembre 1990, page 1457.
- (8) *Revue de Métrologie*, juillet 1987, page 653.
- (9) *Revue de Métrologie*, juillet 1987, page 658.
- (10) *Revue de Métrologie*, mars 1988, page 242.
- (11) *Revue de Métrologie*, décembre 1990, page 1461.
- (12) *Revue de Métrologie*, mai 1982, page 507.
- (13) *Revue de Métrologie*, décembre 1986, page 990.
- (14) *Revue de Métrologie*, juin 1988, page 599.
- (15) *Revue de Métrologie*, mars 1987, page 239.
- (16) *Revue de Métrologie*, décembre 1986, page 993.
- (17) *Revue de Métrologie*, juin 1988, page 600.

OBJET

Le présent certificat complète les certificats suivants :

- n° 86.0.06.352.1.0 du 30 septembre 1986 (1) déjà complété par les certificats n° 87.0.04.352.1.0 du 15 juin 1987 (2), n° 88.0.02.352.1.0 du 2 mars 1988 (3), n° 88.0.10.352.2.0 du 19 octobre 1988 (4), n° 89.0.01.352.1.0 du 3 avril 1989 (5), et n° 90.0.04.352.4.0 du 28 décembre 1990 (6) relatif aux compteurs de désignation G 2,5 modèles S4/20 A, S4/20 B et S4/20 C,
- n° 90.0.03.352.2.0 du 28 décembre 1990 (7) relatif aux compteurs de désignations G 2,5 et G 4 modèles S4/20 M et S6/20 M,
- n° 86.0.03.352.1.0 du 30 septembre 1986 (8) déjà complété par les certificats n° 87.0.03.352.1.0 du 12 juin 1987 (9), n° 88.0.01.352.1.0 du 2 mars 1988 (10), n° 88.0.10.352.2.0 du 19 octobre 1988 (4) et n° 90.0.04.352.4.0 du 28 décembre 1990 (6) relatif aux compteurs de désignation G 4 modèles S6/20 K et S6/20 L,
- n° 90.0.05.352.4.0 du 28 décembre 1990 (11) relatif aux compteurs de désignation G 4 modèles S6/20 E, S6/20 F, S6/20 I et GP,
- n° 82.0.01.352.1.0 du 6 mai 1982 (12) déjà complété par les certificats n° 86.0.08.352.1.0 du 30 octobre 1986 (13) et n° 88.0.05.352.1.0 du 6 juin 1988 (14) relatif au compteur de désignation G 6,
- n° 86.0.02.352.1.0 du 10 mars 1986 (15) déjà complété par les certificats n° 86.0.09.352.1.0 du 30 octobre 1986 (16) et n° 88.0.06.352.1.0 du 6 juin 1988 (17) relatif au compteur de désignation G 10,

- n° 85.0.01.352.1.0 du 1er mars 1985 (18) déjà complété par le certificat n° 87.0.05.352.3.0 du 25 août 1987 (19) relatif au compteur de désignation G 16,
- n° 84.0.02.352.5.0 du 28 mai 1984 (20) relatif aux compteurs de désignations G 4, G 25 et G 40, déjà complété par le certificat n° 87.0.05.352.3.0 du 25 août 1987 (19) relatif au compteur de désignation G 25,
- n° 88.0.04.352.3.0 du 6 juin 1988 (21) relatif aux compteurs de désignations G 65, G 100 et G 160.

CARACTERISTIQUES

Les compteurs de volumes de gaz de désignations G 2,5 à G 160 faisant l'objet du présent certificat, diffèrent des modèles approuvés par les certificats précités par la forme de leur enveloppe et le matériau de construction de cette enveloppe.

Ils sont équipés d'une enveloppe cylindrique en acier, et la pression maximale de service est supérieure à 1 bar.

Les autres caractéristiques ne sont pas modifiées.

SIGNES D'APPROBATION DE MODELES

Les signes d'approbation de modèle sont identiques à ceux définis dans les certificats d'approbation C.E.E. de modèles précités.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 28 décembre 2000.

DEPOT DE MODELE

Un ensemble de plans de construction permettant d'identifier les modèles est déposé à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France, à la sous-direction de la métrologie et chez le fabricant.

ANNEXE

Plan de scellement n° 5607.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(18) *Revue de Métrologie*, mars 1985, page 202.

(19) *Revue de Métrologie*, août 1987, page 927.

(20) *Revue de Métrologie*, mai 1984, page 254.

(21) *Revue de Métrologie*, juin 1988, page 598.



■ N° 5607

COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ MAGNOL G 2,5 A G 160

Plan de scellement

dispositif de scellement

